

Motion du 25 février 2008 de MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christian Lopez Quirland, Patrick Baud-Lavigne, Mmes Diana Duarte Rizzolio, Nicole Valiquer Grecuccio, Véronique Paris, Annina Pfund, Andrienne Soutter, Mary Pallante, Martine Sumi et Silvia Machado: «Péage routier urbain à Genève».

(renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement
par le Conseil municipal lors de la séance du 26 mai 2008)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les problèmes endémiques d'encombrement, de bruit et de pollution – notamment aux particules fines – auxquels Genève est confrontée;
- l'augmentation prévue de 47% du trafic motorisé d'ici à 2020 à Genève, selon le plan de mesures de l'ordonnance sur la protection de l'air 2003-2010;
- les graves conséquences de ces nuisances en termes de santé publique, de qualité de vie et de réchauffement climatique;
- les investissements colossaux que les communes genevoises, et la Ville en particulier, devront consentir d'ici à 2020 pour satisfaire aux normes fédérales en matière de protection contre le bruit et de protection de l'air;
- l'adoption par le Conseil fédéral en décembre 2007 d'un plan devant permettre aux villes de percevoir des redevances routières;
- les ambitions politiques d'améliorer le rapport qualité-prix des transports publics, de diminuer le trafic motorisé et de lui faire assumer une partie de ses coûts environnementaux et sociaux;
- qu'il n'y a pas deux péages routiers urbains identiques (Londres, Stockholm, Oslo, Singapour, Rome, Milan, Santiago, etc.) du fait de la variété des systèmes existants (caméras, puces, boîtiers, vignettes, GPS, êtres humains, etc.), du fait des différents objectifs politiques qui peuvent être poursuivis et du fait qu'aucune ville ne ressemble à une autre,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier l'opportunité et la faisabilité des différents modèles de péage routier urbain dans le contexte genevois;
- de travailler dans le cadre de cette étude en étroite collaboration avec le Canton de Genève et les autres communes genevoises;
- d'annoncer au Conseil fédéral son intérêt pour le principe du développement d'un péage routier urbain à Genève;
- de tenir le Conseil municipal régulièrement informé de l'avancement de ce dossier.